

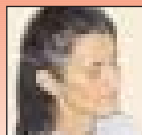
« SAUVONS LES INFIRMIERES BULGARES ET LE MEDECIN PALESTINIEN CONDAMNES A MORT EN LIBYE »



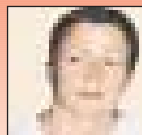
Christiana
Malinova
Valcheva



Nasia
Stoitcheva
Nenova



Snezhana
Ivanova
Dimitrova



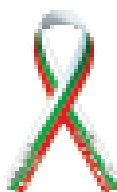
Valentina
Manolova
Siropulo



Valia
Georgieva
Cherveniaszka



Ashraf
Ahmad
Jum'a



A l'appel de l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM), des médias bulgares STANDART, DARIK RADIO et BTV, et du Médiateur de la République de Bulgarie, M. Guinio Ganev, dans le cadre de la campagne internationale « NE STE SAMI - VOUS N'ÊTES PAS SEULS »

Avec le soutien *

- d'Amnesty International
- de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France)
- de la Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (FIACAT)
- du Collectif Sibel
- de la Fédération Nationale des Infirmiers de Belgique
- du Barreau de Paris
- de la Coalition mondiale contre la peine de mort
- d'Avocat sans Frontières (avec les avocats des infirmières, M^e Gueorgui Gatev, M^e Antoine Alexiev, M^e Emmanuel Altit, M^e Ivan Paneff)
- de l'Alliance des femmes pour la démocratie
- du Collectif unitaire Mumia Abu Jamal

* Et avec le soutien du bureau de liaison des organisations scientifiques internationales en coordination avec Declan Butler, grand Reporter pour le magazine Nature.

Je soussigné,

« Madame la Chancelière d'Allemagne et présidente du Conseil de l'Union européenne, Monsieur le secrétaire général de la Ligue arabe, Monsieur le président de l'Union africaine,

Nous vous demandons instamment d'intervenir auprès des autorités libyennes pour que soient libérés au plus vite le médecin palestinien et les cinq infirmières bulgares détenus en Libye depuis 1999. Accusés d'avoir délibérément inoculé le virus du SIDA à 426 enfants de l'hôpital pédiatrique de Benghazi en Libye, ces six professionnels et coopérants de santé affirment avoir été torturés et se sont vus refuser pendant plus de huit ans tout droit à un procès équitable.

Condamnés à mort une première fois le 6 mai 2004, ils ont été condamnés à mort une seconde fois par la justice libyenne le 19 décembre 2006, provoquant l'indignation de la communauté internationale, des défenseurs des droits humains, et des professionnels de santé de par le monde.

Lors des deux procès, aucun élément concluant n'a été présenté prouvant que les condamnés auraient délibérément infecté des enfants par le virus du SIDA. Seul un procès équitable aurait permis d'établir la vérité sur cette tragédie.

Lors du deuxième procès, le tribunal a refusé d'examiner les nouveaux éléments publiés par la revue NATURE confirmant les conclusions présentées en 2004 par les éminents spécialistes du SIDA, Luc Montagnier et Vittorio Colizzi selon lesquelles les infections avaient débuté en Libye durant les années 90 avant que les accusés ne commencent à y travailler, qu'elles s'étaient répandues après leur arrestation et qu'elles étaient dues, comme ce fut déjà le cas dans d'autres pays, au manque de précautions sanitaires et à l'usage répété d'équipements médicaux non stérilisés.

Face à cette tragédie, nous exprimons toute notre compassion aux enfants de Benghazi et à leurs familles, et disons à Christiana, Valia, Valentina, Nazia, Snezhana et Ashraf: NE STE SAMI, VOUS N'ÊTES PAS SEULS!

Désormais, après huit années de quasi indifférence, nul ne peut rester silencieux et inactif face à la tragédie vécue par ces six professionnels de santé: c'est pourquoi, Madame la Chancelière, Monsieur le secrétaire général de la Ligue arabe, Monsieur le président de l'Union africaine, nous vous demandons de vous concerter et de faire de la libération des infirmières et du médecin une priorité de vos efforts diplomatiques.

Nous vous prions de croire, Madame la Chancelière, Monsieur le secrétaire général de la Ligue arabe, Monsieur le président de l'Union africaine, en l'expression de notre plus haute considération. »

Prénom, nom	Adresse et email	Profession	Signature
Prénom, nom	Adresse et email	Profession	Signature
Prénom, nom	Adresse et email	Profession	Signature

SIGNEZ CETTE PÉTITION ET FAITES LA CIRCULER!

Le décompte des pétitions sera adressé au secrétaire général de la Ligue arabe, et au président de l'Union africaine. Toutes les pétitions collectées seront remises à Madame Angela Merkel, Chancelière d'Allemagne, présidente du Conseil de l'Union européenne.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi informatique et liberté, pour l'exercer 01 47 07 61 60 – Cnil: 86-45-07-00000000

PÉTITION A ADRESSER AVANT le 20 JUIN 2007 A :
« ECPM - campagne internationale NE STE SAMI »

5, rue Primatice F - 75013 Paris ou par Fax au 01 47 07 65 10

ECPM • association loi 1901 • 5, rue Primatice 75013 Paris France • Siret: 43350831400013 • NAF: 913E
Tél.: 00 33 +1 47 07 61 60 • Fax: 00 33 +1 47 07 65 10 • e-mail: ecpm@abolition.fr
• Internet: www.abolition.fr